

Nature et progrès



Nature et Progrès est une association qui regroupe des producteurs agricoles et des fabricants cosmétiques. Pour obtenir ce label, les produits doivent respecter un cahier des charges très exigeant: 100% des composants sont biologique.

- Les matières premières doivent être obtenues en ayant recours à des procédés physiques ou chimiques simples*
- Pas de composés pétrochimiques, ni produit de synthèse, ni parfum (seulement les huiles essentielles) et colorants de synthèse,
- Prise en compte de la gestion environnementale de la production,
- Les matières premières d'origine animales sont interdites. (sauf matières premières produits naturellement par les animaux, comme le miel, le lait, l'œuf, la lanoline ect...)
- Les tests sur les animaux sont interdits. Cette disposition vise à la fois : Les ingrédients entrant dans la composition. L'élaboration des spécialités cosmétiques. Les tests sur le produit fini,
- Une marque est labellisée Nature & Progrès si au minimum 70% de ses produits commercialisés le sont,
- Ne sont autorisées que les matières minérales dont l'extraction n'engendre pas de pollution ni de dégradation du paysage,
- L'huile de palme, ainsi que ses dérivés sont interdits,
- Les produits de la mer sont autorisés sous réserve de leur innocuité pour la santé du consommateur, si l'espèce n'est pas en voie de disparition et dans le cas d'une pollution effective par les hydrocarbures dans la zone de prélèvement, le ramassage d'algues est interdit.

**des procédés physiques ou chimiques simples qui ne modifie pas la structure de la chaîne carbonée, sans utilisation de molécules de synthèse d'origine pétrochimique, et répondant à toutes les étapes de la fabrication à des normes et à des critères précis de respect de l'environnement.*

NaTrue



Label et référentiel créés par un regroupement de fabricants de produits cosmétiques naturels et biologiques. Seules des matières premières naturelles, nature-identiques* et transformées d'origine naturelle, sont autorisées. Trois niveaux d'exigences sont prévus :

- Cosmétique Naturel : Le produit doit respecter le référentiel et respecter les teneurs minimales en substances naturelles et maximales en substances transformées d'origine naturelle
- Cosmétique Naturel en partie Bio : En plus des exigences générales, le produit doit contenir au moins 15 % de substances naturelles non modifiées chimiquement et au maximum 15 % de substances transformées d'origine naturelle.
- BioCosmétique : En plus des exigences générales, le produit doit contenir au moins 20 % de substances naturelles non modifiées chimiquement et au maximum 15 % de substances transformées d'origine naturelle.
- Les matières premières et les produits finis ne sont pas testés sur animaux.

** Nature-identique: Une substance nature identique est identique à la substance naturelle mais synthétiser par l'homme.*

USDA Organic



Les différents labels du programme américain NOP ("National Organic Program") et l'USDA ("United States Department of Agriculture"), le Ministère de l'agriculture américain, s'adressent aux produits agricoles d'origine biologique et aux produits à base d'ingrédients issus de l'agriculture biologique. Les produits labellisés doivent être cultivés, fabriqués et transformés en accord avec les standards du NOP et sont certifiés par des agents accrédités par l'USDA.

- Pas d'OGM, ni de radiations ionisantes* dans la production et le traitement de produits agricoles,
- Aucune substance synthétique

3 catégories de produits bio aux Etats-Unis :

- « 100% organic » : Le produit doit contenir (à l'exclusion de l'eau et du sel) que des ingrédients de l'agriculture biologique. Ce sont les seuls autorisés à afficher le logo USDA Organic.
- « organic » (95% de bio),
- « made with organic ingredients » (70% de bio minimum).

** Radiations ionisantes : Procédé qui permet de réduire le nombre de micro-organismes contenu dans les végétaux. L'irradiation peut dégrader les vitamines ainsi que d'autres nutriments et donc diminuant les qualités nutritives du produit.*

Le cahier des charges «cosmos-standard» s'applique aux 5 labels suivant (BDIH, Cosméco, Cosmébio, Ecocert et Soil association).

Cosmos-standard



Cosmo-standard est une organisation à but non lucratif, qui a été créée par 5 labels écologique : BDIH, COSMEBIO, ECOCERT, ICEA et SOIL Association. Le but étant d'harmoniser les différents labels.



Les produits certifiés conformes à ce référentiel sont étiquetés avec la mention « COSMOS ORGANIC » ou « COSMOS NATURAL », selon leur niveau de certification, en conjonction avec le label de l'organisme de certification impliqué.

Par exemple: " Un cosmétique pourra être certifié "Organic" s'il est constitué d'au moins 95 % d'agro-ingrédients physiquement transformés, 20 % du produit fini devant être issu de l'agriculture biologique (sauf pour certains produits comme les shampoings ou les gels-douches) ou ceux composés d'au moins 80 % d'ingrédients d'origine minérale pour lesquels la barre reste à 10 %. »

- Nanotechnologie et OGM prohibés,
- Pas de test sur animaux,
- Nombre restreint d'additifs et de matières premières,
- Normes stricte sur la biodégradabilité du produit et toxicité des produits pour la vie aquatique.

BDIH



BDIH est un label international pour les produits cosmétiques biologiques. Il indique que la production se déroule de façon écologique et que le produit fini est en partie composé d'ingrédients biologiques. Cette charte allemande possède une liste d'ingrédients autorisés. Elle contient 690 composants sur les 20 000 répertoriés. Un seul ingrédient non autorisé exclut la certification du produit entier.

- Cosmétiques formulés à partir de matières premières naturelles
- Bases lavantes et émulsifiants d'origine végétale
- Pas de tests sur les animaux,
- Nanoparticule interdit,
- Utilisation très restreinte de quelques conservateurs synthétiques (acide benzoïque, acide sorbique),
- Sans ingrédients issus de la pétrochimie, ni colorants ou parfums de synthèse, ni irradiation ou OGM...

Ecocert



Organisme Français de contrôle et de certification, la charte Ecocert est agréée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

- minimum de 95% d'ingrédients d'origine naturelle et transformés selon des procédés respectueux
- Pas de parfum de synthèse ni colorants de synthèse, ni silicones,...etc
- Quelques conservateurs de synthèse sont autorisés mais sont définis strictement
- Ingrédients nanoparticulaire interdit,
- Pas de test des produits finis sur les animaux.

Cosméco



Certification déposée par Ecocert ou Qualité France. (une marque peut être certifiée Ecocert (pour son fonctionnement) sans avoir de produit éligible au label Bio ou Eco)

- Au minimum : 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle.
- Au minimum : 50% des ingrédients végétaux sont issus de l'Agriculture Biologique
- Au minimum : 5% de l'ensemble des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique

Cosmebio



Certification déposée par Ecocert ou Qualité France. (une marque peut être certifiée Ecocert (pour son fonctionnement) sans avoir de produit éligible au label Bio ou Eco)

- Au minimum : 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle.
- Au minimum : 95% des ingrédients végétaux sont issus de l'Agriculture Biologique
- Au minimum : 10% de l'ensemble des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique

Soil Association



Label bio anglais avec 2 niveaux de certification:

- « Produit bio » contient au moins 95% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique
- « Produit fait à partir de x% d'ingrédients bio » contient un minimum de 70% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique
- Sans ingrédients issus de cultures OGM, ni ingrédients nanoencapsulés, ni ingrédients et procédés toxiques (également pour l'environnement), ni ingrédients d'origine pétrochimique
- Les ingrédients issus de la cueillette sauvage sont autorisés à l'exception des espèces en voie d'extinction
- Pas de test sur les animaux